

3 DONNÉES D'EXPLOITATION DE VOTRE PROJET

3.1 Prévisions de charges

- ▶ **Nombre de campagnes de pêche par an**
Jours de mer/pêche
- ▶ **Durée** des campagnes de pêche
- ▶ **Consommables**
 - Carburant
 - Huile
 - Filtres
 - Bougies
- ▶ **Carénage du navire et entretien du moteur**
 - Peintures
 - Vidanges
- ▶ **Renouvellement du matériel de pêche**
- ▶ **Achat de glace**
- ▶ **Nourriture**
- ▶ **Assurance**
- ▶ **Frais OPT**
 - Téléphone
 - Ratphone
- ▶ **Salaires de l'équipage**
- ▶ **Coût des emprunts** par mois

3.2 Prévisions de recettes

- ▶ **Production moyenne par campagne**
Rendements
- ▶ **Prix moyen de vente**



Penser proximité,
agir durablement.



Retrouvez toutes les informations
détaillées sur notre site Internet :

province-sud.nc/peches

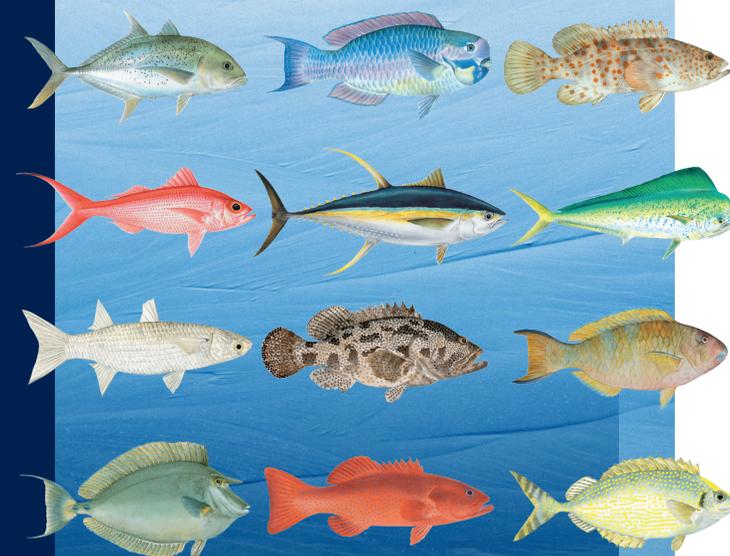
CONTACTS (ANTENNES)

NOUMÉA : 20 34 00
PAÏTA : 20 39 50
LA FOA : 20 39 20
BOURAIL : 20 39 00

illustrations © CPS



PROJET DE PÊCHE
PROFESSIONNELLE



GUIDE DE
PRÉPARATION

Penser proximité, agir durablement



DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DES TERRITOIRES (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
Artillerie - 6, route des Artifices
Tél. 20 34 00

province-sud.nc

AGIR POUR
L'AVENIR



ÉTAPES À SUIVRE POUR MONTER VOTRE PROJET

1 PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET

- ▶ **Pièce d'identité** ou statuts de la société et composition de l'actionnariat (Kbis)
- ▶ **Situation familiale**
- ▶ **Expérience professionnelle**
 - Diplômes
 - Stages
 - Embarquements
- ▶ **Activités actuelles**

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Définir l'activité envisagée

- ▶ **Les captures**
 - Techniques de pêche
 - Zones de pêche
 - Espèces ciblées, quantité et saisonnalité
 - Sorties à la journée ou sur plusieurs jours et concurrence
- ▶ **La conservation**
 - Prix de la glace et équipement
- ▶ **La commercialisation**
 - Lieux de vente
 - Prix de vente
 - Nature et état des produits
 - Frais engendrés
 - Délais de paiement

Toute transformation est soumise à un régime de déclaration ou d'autorisation du SIVAP (NC).

2.2 Définir la composition de l'équipage

- ▶ **Le nombre de personnes embarquées** et leur rôle respectif
- ▶ **Les couvertures sociales**
 - Ruamm pour le patron
 - Déclaration salariale pour les marins
- ▶ **Le mode de rémunération**
 - Fixe ou à la part

2.3 Définir l'investissement nécessaire

- ▶ **Les caractéristiques du navire** et de ses équipements. Privilégiez le confort de travail et le coût de fonctionnement. **Attention** pour les navires d'occasion, un certificat d'expertise est obligatoire.
- ▶ **La motorisation**
- ▶ **Le permis de navigation et le matériel de sécurité**
 - Prévoir une visite du service de la navigation et de la sécurité maritime de la dam nc
- ▶ **Le matériel de pêche**

IMPORTANT

Pour tous ces équipements, faire établir des factures pro formas hors TGC. Toujours définir ce que l'on veut faire (activité) et choisir l'équipement adéquat (outil adapté) et non l'inverse. La province Sud apporte son concours dans le cadre d'un PROJET À FINALITÉ ÉCONOMIQUE uniquement.

2.4 Définir le plan de financement

- ▶ **Les aides de la province sud**
 - Le soutien de la province intervient de manière complémentaire au plan de financement du projet et est assorti de contreparties.
 - Prescriptions techniques
 - Justificatifs de réalisation

Pour la création ou la reprise d'entreprise :
Le coût des investissements doit être supérieur à 2 MF et inférieur ou égale à 100 MF et le demandeur âgé de moins de 45 ans.
→ Aide à hauteur de 20 %
→ Possibilité de majoration jusqu'à 50 % en fonction de l'intérêt du projet

Pour l'aide aux équipements spécifiques :
Le coût des investissements doit être supérieur à 1 MF et inférieur à 10 MF. Aide à hauteur de 35 %.
- ▶ **Apport personnel**
 - Un apport de 10 % est réglementairement exigé dans le CASE maritime. Il peut être constitué par un emprunt auprès des banques, de l'ADIE ou d'un prêt d'honneur de l'association Initiative Nouvelle-Calédonie (INC).
 - Des instituts de participation peuvent également contribuer au financement (ex : ICAP NC) en achetant des parts minoritaires du capital de la société
- ▶ **Défiscalisation locale**
 - Elle est accessible si vous exercez le métier depuis au moins 2 ans.

12 AIDES

Pour le développement de la pêche et de l'aquaculture sont proposées par la province Sud.

▶ EN SAVOIR PLUS

province-sud.nc/peches

